



Grand prix des Franches-Montagnes 2025

(du 05 au 09 juin)

roland.gogniat@gmail.com



Nous avons le plaisir de vous faire parvenir, après deux années sabbatiques, le plan de tir de la 18^{ème} édition de notre Grand prix des Franches-Montagnes.

Notre concours se déroule sur nos installations équipées de 10 cibles électroniques SIUS. Pour nos fidèles amis, qui ne peuvent pas tirer un match complet de 60 coups, vous pouvez également vous joindre à nous, puisque nous vous offrons toujours la possibilité de tirer un ½ match de 30 coups.

Cette année, notre tir se déroulera comme habituellement pendant les fêtes de la Pentecôte. Vous trouverez ci-joint les dates définitives, en espérant qu'elles vous conviennent également, et que nous aurons le plaisir de vous rencontrer à nouveau à Saignelégier.

Notre cantine se fera également un plaisir de vous accueillir où il vous sera servi notre traditionnelle raclette à volonté, ou une succulente fondue (sur commande) à la bière des Franches-Montagne.

Que la fête soit belle et à bientôt pour partager un moment d'amitié.

Le responsable de la manifestation – Gogniat Roland

Dispositions générales

- Organisation / stand :** Société de tir Petit calibre Franches-Montagnes
Sous-la-Neuvevie 4c, 2350 Saignelégier – tirfm.ch
- Adresse de la fête**
Chef de tir : Roland Gogniat, Alisiers 15, 2340 le Noirmont
079 637 05 37 – roland.gogniat@gmail.com
- Heures de tir :**
(N° série)
- | | | | | |
|----------|-------------|--------------------------|--------------------------|------------|
| Jeudi | 5 juin 2025 | 17h15 (1) | 18h45 (2) | |
| Vendredi | 6 juin 2025 | 15h45 (3) | 17h15 (4) | 18h45 (5) |
| Samedi | 7 juin 2025 | 08h00 (6)
12h30 (9) | 09h30 (7) | 11h00 (8) |
| Dimanche | 8 juin 2025 | 08h00 (10)
12h30 (13) | 09h30 (11)
14h00 (14) | 11h00 (12) |
| Lundi | 9 juin 2025 | 08h00 (15)
12h30 (18) | 09h30 (16)
14h00 (19) | 11h00 (17) |
- Ouverture des guichets 60 min. avant le tir / le comité se réserve le droit de modifier les heures de tir.
- Répartition/
Classements :** il n'y a pas de cérémonie de remise des prix. Les classements sont expédiés aux sociétés par courriel et par courrier sur demande en cas de besoin.
- Annonces :** les inscriptions peuvent être faites en tout temps, jusqu'au dernier jour de tir sur les formulaires mis à disposition par le CO à :
Roland Gogniat, Alisiers 15, 2340 Le Noirmont
079/637 05 37 - 032/953 18 16 – roland.gogniat@gmail.com
- Rangeurs :** les rangeurs sont attribués dans l'ordre d'arrivée des annonces. Une confirmation sera envoyée dans tous les cas. Le tireur doit se trouver derrière la cible attribuée 10 minutes avant l'heure du rangeur.
- Frais de participation :** CHF 50.00 - match 60 coups
(CHF 44.00 finance de passe et CHF 6.00 contribution de sport et de formation)
CHF 40.00 - match 30 coups
(CHF 37.00 finance de passe et CHF 3.00 contribution de sport et de formation)
- Jauges/contrôle :** cibles électroniques SIUS – marquage au dixième - seule la valeur des coups selon la bande de contrôle fait foi.
- Classes d'âge :**
- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| Junior sur appui (U13-U15) | 2011 - 2015 |
| Juniors (U17-U21) | 2005 - 2010 |
| Elite (E) | 1980 à 2004 |
| Senior (S) | 1966 à 1979 |
| Vétérans (V) | 1956 à 1965 |
| Seniors vétérans (SV) | 1955 et avant (+70 ans) |
| SV sur appui (SVA) | 1955 et avant (+70 ans) |
- Assurance :** l'ensemble des tireurs et des fonctionnaires de l'organisation de la fête est assuré auprès de l'AAST et selon ses dispositions. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'AAST à l'égard des organisateurs de la fête et de leurs organes
Les tireurs qui provoqueraient des accidents peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

- Règles de tir :** seuls les membres licenciés carabine 50m de la FST ont le droit de participer au tir. Il n'est pas permis de tirer sans licence
Les tireurs avec certificat de position doivent le déposer spontanément auprès du secrétaire, avant de tirer.
- Force obligatoire :** chaque tireur participant reconnaît les dispositions de ce plan de tir dans toutes leurs teneurs. A défaut de réglementation contraire dans le présent plan de tir, on applique les prescriptions de tir de la FST.

Cible «Grand prix des Franches-Montagnes »

- Cible (10 postes de tir) :** cibles électroniques SIUS à 10 points, marquage au dixième.
- Exercice :** sans limite avant le premier coup du concours
- Concours à choix :**
match olympique : 60 coups de concours, coup par coup, tiré en série de 75 minutes (y. c. coups d'essais)
½ match olympique : 30 coups de concours, coup par coup, tiré en série de 60 minutes (y. c. coups d'essais)
- Taxe de tir :** Fr. 50.00 par match olympique (60 cps) pour toutes les catégories (finance de tir Fr. 44.00 et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)
 (y compris les coups d'essais) Fr. 40.00 par ½ match olympique (30 cps) pour toutes les catégories (finance de tir Fr. 37.00 et contribution de sport et de formation Fr. 3.-)
- Dotation :** au moins 60% du produit des passes pour la répartition immédiate selon le plan de répartition ci-dessous :

Match Olympique (60 coups)	juniors/V/SV/SVA	E/S
300.1 – 590.0 pts	CHF 15.00	CHF 15.00
590.1 – 600.0 pts	CHF 20.00	CHF 15.00
600.1 – 605.0 pts	CHF 25.00	CHF 20.00
605.1 – 610.0 pts	CHF 35.00	CHF 30.00
610.1 – 615.0 pts	CHF 50.00	CHF 40.00
615.1 – 620.0 pts	CHF 65.00	CHF 55.00
620.1 – 625.0 pts	CHF 80.00	CHF 70.00
625.1 – 630.0 pts	CHF 95.00	CHF 85.00
> 630.1	CHF 150.00	CHF 150.00

½ Match Olympique (30 coups)	juniors/V/SV/SVA	E/S
150.0 – 290.0 pts	CHF 10.00	CHF 10.00
290.1 – 300.0 pts	CHF 15.00	CHF 10.00
300.1 – 305.0 pts	CHF 20.00	CHF 15.00
305.1 – 310.0 pts	CHF 30.00	CHF 25.00
310.1 – 315.0 pts	CHF 50.00	CHF 40.00
> 315.1	CHF 80.00	CHF 80.00

Règlement pour le concours de groupes *(match olympique 60 coups uniquement)*

Le concours de groupes est réservé aux membres licenciés carabine 50m des sociétés C50m de la FST, et à toutes les catégories. Trois tireurs de la même société forment un groupe. En cas d'empêchement de l'un des tireurs du groupe, celui-ci peut être remplacé par un autre tireur licencié carabine 50m de la même société qui n'a pas encore tiré.

Dispositions particulières : pour les tireurs de groupes, seul le résultat du match 60 coups au dixième peut compter pour le concours de groupes

Finance de tir : CHF 30.00 par groupe, payable avant le tir

Prix de groupe : chaque groupe reçoit un prix identique d'une valeur minimale de CHF 30.00

Classement : le total des 3 résultats détermine le rang. En cas d'égalité appui par les meilleurs résultats individuels, et enfin par tirage au sort

**Société de tir Petit-calibre
Franches-Montagnes :** Gogniat Roland,
Responsable de la manifestation

**Fédération Jurassienne de Tir
Courgenay :** Vernier Yannick
Président

Mischler Oswald
Responsable fêtes de tir

Approuvé par la FJT, le 15.10.2024